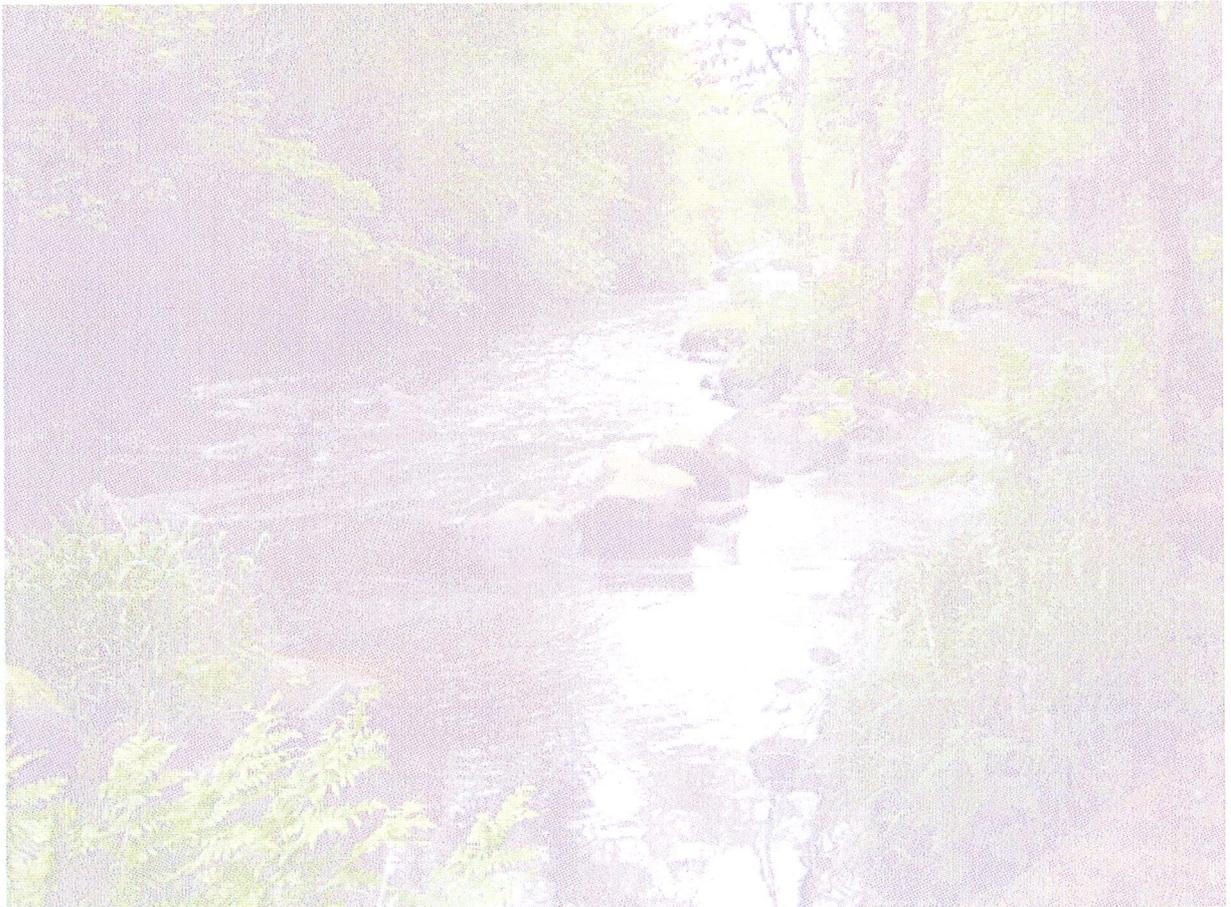


FLASH'INFOS



GAUDREVILLE-LA-RIVIÈRE

Avril /mai 2007



AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

La Bonneville, Aulnay, Glisolles, Gaudreville.

INVITATION

Aux
MANIFESTATIONS AUX MONUMENTS AUX MORTS

8 MAI 2007 (Mardi)

LA BONNEVILLE SUR ITON (Place de la Mairie) 9 h 15

AULNAY SUR ITON (au Monument) 10 h 00

Remise de la Médaille : Guerre 39 / 45

A Monsieur Henri MAROLLES

GLISOLLES (Place de la Mairie) 10 h 45

la CROIX DU COMBATTANT

à

Monsieur Jean LEMOINE

GAUDREVILLE LA RIVIERE (à la Mairie) 11 h 30

Les Cérémonies seront suivies d'un VIN D' HONNEUR aux différentes Mairies.

***LE PRESIDENT
J-C DEBAIN***

BUDGET PRIMITIF 2007

Au vu du résultat cumulé de Fonctionnement de l'exercice 2006 soit **55 799.00 €**, lors de sa séance du 5 avril dernier, le Conseil Municipal a voté et arrêté le Budget Primitif 2007 qui s'équilibre comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	<u>recettes</u>
141 073.00 €	141 073.00 €

Section d'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	<u>recettes</u>
70 409.00 €	70 409.00 €



Ces quelques lignes ne sont qu'un grossier résumé de ce qui a été voté par le Conseil Municipal. Nous vous rappelons que le Budget communal complet est un document consultable par tous à la Mairie.

Voici toutefois, en détail ...

Les opérations d'investissement inscrites en 2007

- Remboursement du capital de l'emprunt :	3 541.00 €
- Annuités du Syndicat d'Electricité :	731.00
- Achat de matériel pour les manifestations (tables, lave-vaisselle) :	3 880.00
- Equipement informatique de la Mairie (logiciels...) :	3 300.00
- Affichage et communication (vitrine, plan) :	1 300.00
- Panneaux électoraux normalisés :	1 300.00
- Travaux de sécurité dans l'ancienne Mairie :	1 450.00
- Remplacement des extincteurs de la Mairie :	380.00
- Pose d'un escalier pour accéder aux archives :	3 500.00
- Achat de matériel d'entretien (aspirateur, nettoyeur...) :	940.00
- Renforcement du réseau d'électricité rue des Murets :	3 011.00
- Extension des réseaux « basse tension » et Eclairage Public : (pour desserte du lotissement rue de la Vigne)	19 000.00
- Construction d'un abri bus (rue de la Vigne) :	5 000.00

Certaines de ces opérations sont obligatoires comme, par exemple, le remboursement de la dette, d'autres sont prioritaires, notamment les travaux de sécurité et, enfin, pour d'autres, leur réalisation est subordonnée à l'obtention de subvention dont les délais sont souvent difficiles à évaluer.

A noter que le « retour de la T.V.A. », payée en 2005, sur les travaux de construction du bâtiment communal, a permis d'assurer quasiment la totalité du financement de toutes ces prévisions.

Un prélèvement sur les excédents de fonctionnement n'a donc pas été nécessaire, Ni, excellent nouvelle pour vous contribuables, une augmentation du taux des impôts locaux.

Les taux sont donc reconduits comme suit en 2007 :

TAUX des 4 TAXES

- T. d'Habitation :	1.91 %
- T. sur le Foncier Bâti :	5.86 %
- T. sur le Foncier Non Bâti :	17.85 %
- T. Professionnelle :	5.45 %

